



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue conformément à la loi à l'hôtel de ville, lieu ordinaire des délibérations, sis au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (Québec), le mardi 14 février, 2017 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maire : Maria Tutino

Conseillers : Michel Beauchamp
Charles Colomb
Peter Fletcher
Brian Manning
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENTS : Jacques DesOrmeaux, directeur général
Marie-Hélène Bourque, greffière

ÉTAIT ABSENTE : Lynda Phelps, conseillère

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du public présents.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 10 janvier 2017.

2017-02-017 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 14 février 2017 avec les modifications suivantes :

- Ajout de **item F.12** : Lettre de Gaetano Ionata concernant le Directeur général.
- Ajout de l' **item G.7** : Adhésion de la Ville à un regroupement de municipalités formé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de participer à un appel d'offres public pour obtenir des soumissions d'assurance pour les organismes sans but lucratif opérant sur le territoire de la ville de Baie-D'Urfé et avec ses citoyens.
- Ajout de l' **item G.8** : Entente entre la Ville de Baie-D'Urfé et M. Richard White pour des services d'expert-conseil pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire suppléant annonce le début de la période de questions.

Les 9 personnes présentes sont invitées à poser leurs questions aux membres du conseil. Les sujets suivants sont abordés :

- La carte interactive rendue disponible par le SPVM.
- Compte-rendu au sujet de projets de la Ville.
- État des rues à l'ouest de Morgan.
- Éclairage LED.
- Éclairage sur l'autoroute 20.

La période de questions se termine à 19 h 38.

D. RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS DE LA VILLE

1. Rapport des activités du Poste de quartier 1 du SPVM pour le mois de janvier 2017.

Le commandant Bernier donne un compte-rendu des activités du Poste de quartier 1 du SPVM pour le mois de janvier 2017.

2. Rapport du maire sur les activités de la Ville pour le mois de janvier 2017.

Le maire donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de janvier 2017.

3. Rapports des conseillers sur les activités de la Ville pour le mois de janvier 2017.

Le conseiller Michel Beauchamp donne un compte-rendu d'activités pour le mois de janvier 2017.

4. Rapport du directeur général sur les activités de la Ville pour le mois de janvier 2017.

Le directeur général donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de janvier 2017.

5. Dépôt du rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de janvier 2017.

Déposé.

6. Dépôt du rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue pour le mois de janvier 2017.

Aucun rapport n'est déposé ce mois-ci.

E. PROCÈS-VERBAUX

1. Approbation du procès-verbal de la consultation publique tenue le mardi 10 janvier 2017 pour le projet de règlement n° 876-23.

2017-02-018 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par la conseillère Janet Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la consultation publique tenue le mardi 10 janvier 2017 pour le projet de règlement n° 876-23.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 janvier 2017 à 19 h 30.

2017-02-019 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 janvier 2017 à 19 h 30.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Brian Manning, et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

PROPOSITION ADOPTÉE.

F. CORRESPONDANCE

1. Lettre de Karin Gebert concernant les pannes de courant et l'entretien des arbres.

Déposée.

2. Lettre de Doug Bertoia concernant les foyers au bois.

Déposée.

3. Lettre de Karin Gebert concernant la sensibilisation aux problèmes de smog et les alertes de smog.

Référée à l'Administration.

4. Lettre de Derek Cowie concernant la fermeture de l'avenue Lee dans le secteur industriel à la fin de janvier 2017.

Référée à l'Administration.

5. Lettre d'Eric Winn concernant la possibilité de tenir un évènement de nettoyage communautaire au printemps 2017.

Référée à l'Administration.

6. Lettre de Brian Ross concernant l'horaire de l'activité de marche sous le Dome.

Référée à l'Administration.

7. Lettre d'Algie Meiliunas et Marie-France Bernier concernant l'horaire de l'activité de marche sous le Dome.

Référée à l'Administration.

8. Lettre de Lynda et Chris Atack concernant l'horaire des activités du Dome.

Référée à l'Administration.

9. Lettre de Peter Alves concernant l'horaire des activités du Dome.

Référée à l'Administration.

10. Lettre de Ralph Allison concernant l'horaire des activités du Dome.

Référée à l'Administration.

11. Lettre de Bill et Colette Simpson concernant l'horaire de l'activité de marche sous le Dome.

Référée à l'Administration.

12. Lettre de Gaetano Ionata concernant le Directeur général.

Déposée.

G. ADMINISTRATION

1. Adoption du Règlement n° 1101-1 modifiant le Règlement n° 1101 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ATTENDU QUE des récentes modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (la «Loi») exigent que la Ville modifie son Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux; et

ATTENDU QUE les formalités prévues par la Loi ont été dûment respectées;

2017-02-020 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 1101-1 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; et

D'adopter le *Règlement n° 1101-1 modifiant le Règlement n° 1101 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

2. Adoption du Règlement n° 1102-1 modifiant le Règlement n° 1102 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ATTENDU QUE des récentes modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (la «Loi») exigent que la Ville modifie son Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux; et

ATTENDU QUE les formalités prévues par la Loi ont été dûment respectées;

2017-02-021 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 1102-1 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; et

D'adopter le *Règlement n° 1102-1 modifiant le Règlement n° 1102 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Baie-D'Urfé afin d'être conforme avec l'article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

3. Nomination – Greffier par intérim.

2017-02-022 Il est proposé par le conseiller Brian Manning, appuyé par le conseiller Peter Fletcher et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Michaël-Tai Nguyen au poste de greffier par intérim en date du 20 février 2017, et d'autoriser le directeur général, à signer, au nom de la Ville, le contrat d'emploi.

4. Désignation du responsable par intérim de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

ATTENDU QUE l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* énonce que la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels doit être désignée par écrit par la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public;

ATTENDU QUE Michaël-Tai Nguyen a été nommé au poste de greffier par intérim au moyen de la résolution n° 2017-02-022;

2017-02-023 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Brian Manning et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner Michaël-Tai Nguyen à titre de responsable par intérim de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels en date du 20 février 2017.

5. Nomination – Greffier adjoint par intérim.

2017-02-024 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Jacques DesOrmeaux à titre de greffier adjoint par interim de la Ville à compter du 27 février 2017, en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*.

6. Adhésion au regroupement de municipalités formé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ.

ATTENDU QUE la Ville de Baie-D'Urfé a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU QUE la Ville de Baie-D'Urfé désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat; et

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

2017-02-025 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Charles Colomb et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp:

QUE la Ville de Baie-D'Urfé confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives, dans le cadre d'un achat regroupé, et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Baie-D'Urfé s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Baie-D'Urfé s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Baie-D’Urfé s’engage à payer à l’UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Brian Manning, et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

PROPOSITION ADOPTÉE.

7. Adhésion de la Ville à un regroupement de municipalités formé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de participer à un appel d'offres public pour obtenir des soumissions d'assurance pour les organismes sans but lucratif opérant sur le territoire de la ville de Baie-D'Urfé et avec ses citoyens.

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l’assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu’ils encourent ou font encourir;

ATTENDU QUE l’Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec un groupe de municipalités, souhaite répondre à la problématique d’assurabilité et ainsi aider les OBNL;

ATTENDU QUE l’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d’identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL, qui pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

2017-02-026 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp:

QUE le Conseil autorise la municipalité de Baie D’Urfé à faire partie du regroupement pour lequel l’UMQ procédera sous peu à un appel d’offres public en vue d’identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d’assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité ; et

QUE le Conseil reconnaisse, aux fins de l’appel d’offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants, cette liste pouvant faire l’objet de modifications éventuelles qui seront confirmées par écrit par le directeur général:

UMQ Code	Name of Organization	Address
OBNL-002193	Association des résidents de Baie-d’Urfé/Baie-d’Urfé citizens association	20 410, chemin Lakeshore Baie-d’Urfé (Québec) H9X 1P7
OBNL-000066	Baie-d’Urfé curling club	63, Churchill Baie-d’Urfé (Québec) H9X 3N4
OBNL-000067	Club de tennis de Baie d’Urfé	5-20617, ch. Lakeshore Baie-d’Urfé (Québec) H9X 2Z4
OBNL-002195	Sauvetage Baie d’Urfé	300, rue Surey Baie-d’Urfé (Québec) H9X 2E7
OBNL-000069	Baie d’Urfé Yacht club	20 650, ch. Lakeshore Baie-d’Urfé (Québec) H9X 2Z4
OBNL-002196	Club nautique Baie D’Urfé	20 436, ch. Lakeshore Baie-d’Urfé (Québec) H9X 1P7
OBNL-002192	Club aquatique de Baie d’Urfé - Baie d’Urfé aquatic club	20 613, ch. Lakeshore Baie-d’Urfé (Québec) H9X 2Z4
OBNL-002197	Bibliothèque Baie D’Urfé/Baie d’Urfé Library	20 551, ch. Lakeshore Baie d’Urfé (Québec) H9X 1R3
OBNL-0102311	L’Association du parc industriel de Baie-D’Urfé	215, rue de la Roche C. P. 215, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 3C3
	Community Building Clubs Baie d’Urfé/ Club des bâtiments communautaires Baie-d’Urfé	20 475, ch. Lakeshore Baie-d’Urfé (Québec) H9X 1R3

	Centre de la petite enfance Whiteside Taylor	20 551, ch. Lakeshore Baie-D'Urfé (Québec) H9X1R3
	Pré-maternelle Whiteside Taylor	20 551, ch. Lakeshore Baie-D'Urfé (Québec) H9X1R3
	Guilde des potiers /Baie-d'Urfé potters club	20 410, ch. Lakeshore Baie-D'Urfé (Québec) H9X1P7
	Aquarelle water color group	20 410, ch. Lakeshore Baie-D'Urfé (Québec) H9X1P7
	Fritz Farm Youth Garden Association	20 410, ch. Lakeshore Baie-D'Urfé (Québec) H9X1P7
	Citoyens bénévoles en patrouille de Baie-D'Urfé/ Baie-D'Urfé Citizens on Patrol	300, rue Surey Baie-d'Urfé (Québec) H9X 2E7

La proposition est mise au vote et exceptionnellement, la mairesse prend part au vote :

En faveur : La mairesse Maria Tutino et les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Brian Manning, et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

PROPOSITION ADOPTÉE.

8. Entente entre la Ville de Baie-D'Urfé et M. Richard White pour des services d'expert-conseil pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018.

2017-02-027 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par la conseillère Janet Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville, l'entente entre la Ville et M. Richard White ayant trait à des services d'expert-conseil pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2018, au montant de 5 200 \$, et d'imputer cette dépense comme suit:

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-130-00-459

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

H. PARCS, LOISIRS ET ENVIRONNEMENT

1. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 875-119 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de mettre à jour des dispositions relatives à l'abattage et au traitement des frênes.

La mairesse Maria Tutino donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 875-119 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de mettre à jour des dispositions relatives à l'abattage et au traitement des frênes*. L'objectif de cet amendement est de mettre à jour certaines dispositions relatives aux frênes afin de mieux refléter les pratiques actuelles et de prolonger la période pendant laquelle les résidus de frêne non traités peuvent être transportés vers des sites de traitement ou vers des entreprises de transformation du bois.

2017-02-028 Il est proposé par la mairesse Maria Tutino, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le *projet de règlement n° 875-119 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de mettre à jour des dispositions relatives à l'abattage et au traitement des frênes; et*

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui aura lieu le mardi 14 mars 2017 à 19 h à l'Hôtel de Ville de Baie-D'Urfé situé au 20410 chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

2. Autorisation au directeur général de signer le formulaire de réclamation financière dans le cadre du programme Climat municipalité.

ATTENDU QU'une convention d'aide financière est intervenue entre la Ville de Montréal et la Ville de Baie-D'Urfé relativement au volet 2 du programme « Climat municipalités », qui consiste en la mise

à jour d'un inventaire d'émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'élaboration d'un plan d'action visant leur réduction ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques; et

ATTENDU QUE la signature du directeur général, agissant au nom de la Ville de Baie-D'Urfé, est requise afin de certifier que l'information fournie dans le formulaire de réclamation finale est authentique et conforme aux factures validées;

2017-02-029 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par la conseillère Janet Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Baie-D'Urfé, le formulaire de réclamation dans le cadre du programme « Climat municipalité ».

3. Octroi de contrat – Collecte et transport des matières recyclables dans le cadre du projet TP-2017-01.

2017-02-030 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat à *Rebuts solides canadiens inc.* au montant de 225 892,33 \$ (taxes incluses), pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2018 avec deux (2) options de renouvellement de un (1) an chacune, dans le contexte de TP-2017-01, et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-452-00-446

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

I. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIRCULATION**

J. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE LA VILLE**

1. Autorisation pour travaux supplémentaires - Maçonnerie ERM pour des travaux supplémentaires de réfection des cheminées du Centre communautaire Fritz dans le cadre du projet TP-2016-15.

ATTENDU QUE Maçonnerie ERM s'est vu octroyé un contrat, au montant de 73 469,03 \$ (taxes incluses) pour la réfection des cheminées du bâtiment du Centre communautaire de la Ferme Fritz dans le contexte de TP-2016-15, au moyen de la résolution no 2016-11-258; et

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires de réfection, au montant de 7 695,00 \$ (taxes incluses), sont requis en lien avec ledit contrat;

2017-02-031 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp et appuyé par le conseiller Charles Colomb :

D'autoriser que les travaux supplémentaires de réfection, au montant de 7 695,00 \$ (taxes incluses), soient effectués par Maçonnerie ERM, dans le contexte de TP-2016-15; et

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-792-20-522

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Brian Manning.

PROPOSITION ADOPTÉE.

2. Adoption de grilles d'évaluation servant lors d'appels d'offres visant l'obtention de services professionnels pour des mandats supérieurs à 25 000 \$.

2017-02-032 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par la conseillère Janet Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les grilles d'évaluation servant lors d'appels d'offres visant l'obtention de services professionnels pour des mandats supérieurs à 25 000 \$ pour l'année 2017.

K. URBANISME ET TRANSPORT

1. Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 janvier 2017 à 13 h.

2017-02-033 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 janvier 2017 à 13 h.

2. Approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 20733 chemin Lakeshore – Modifications aux plans.

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de permis de construction pour la propriété située au 20733 chemin Lakeshore, suite aux modifications apportées aux plans présentés à l'appui de la demande de permis de démolition pour la même propriété;

ATTENDU QUE la propriété située au 20733 chemin Lakeshore est assujettie au *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*, qui exige que les plans soient soumis au Conseil pour approbation préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction; et

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessus, à sa réunion du 2 février 2017;

2017-02-034 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour le 20733 chemin Lakeshore, y compris les plans architecturaux datés de janvier 2017 et préparés par Zoita Jitaru, cette demande étant conforme aux critères et aux objectifs du *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

3. Approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 32 rue Sunny Acres – Démolition et nouvelle résidence.

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de permis de démolition et de construction pour la propriété située au 32 rue Sunny Acres;

ATTENDU QUE la propriété située au 32 rue Sunny Acres est assujettie au *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*, qui exige que les plans soient soumis au Conseil pour approbation préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessus, à sa réunion du 2 février 2017;

2017-02-035 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp d'approuver la demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale déposée pour le 32 rue Sunny Acres, y compris les plans datés du 20 janvier 2017 et préparés par Riccardo Ottoni, cette demande étant conforme aux critères et aux objectifs du *Règlement n° 1047 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher et Janet Ryan.

Abstention : *Le conseiller Brian Manning déclare avoir un conflit d'intérêt potentiel ou perçu et s'abstient de voter sur la résolution.*

PROPOSITION ADOPTÉE.

4. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 875-120 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'établir une distance autorisée maximale entre les points diagonaux sur la surface extérieure des bâtiments dans les zones RA.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 875-120 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'établir une distance autorisée maximale entre les points diagonaux sur la surface extérieure des bâtiments dans les zones RA*. L'objectif de cet amendement est d'empêcher la construction de résidences de forme trop allongée et qui risquent donc d'être gênantes pour les voisins.

2017-02-036 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Charles Colomb :

D'adopter le *premier projet de règlement n° 875-120 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'établir une distance autorisée maximale entre les points diagonaux sur la surface extérieure des bâtiments dans les zones RA; et*

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui aura lieu le mardi 14 mars 2017 à 19 h 15 à l'Hôtel de Ville de Baie-D'Urfé situé au 20410 chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

La proposition est mise au vote et exceptionnellement, la mairesse prend part au vote :

En faveur : La mairesse Maria Tutino et les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Brian Manning, et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

PROPOSITION ADOPTÉE.

L. SERVICES AUX CITOYENS ET AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

1. Achat de deux billets pour le 18^e bal annuel de la Saint-Valentin organisé par la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île.

2017-02-037 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp et appuyé par le conseiller Charles Colomb d'approuver l'achat de deux billets d'une somme de 1 200 \$ pour le 18^e bal annuel de la Saint-Valentin organisé par la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-110-00-491

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Brian Manning.

PROPOSITION ADOPTÉE.

2. Contribution financière aux Services à la famille Amcal.

2017-02-038 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de verser une contribution financière aux Services à la famille Amcal au montant de 400 \$ pour l'année 2017 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-702-99-970

Un certificat de disponibilité des fonds sera émis par la trésorière.

3. Autorisation de la Ville – Édition 2017 de l'événement Croisade contre le cancer de l'ouest de l'île.

2017-02-039 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par le conseiller Charles Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

DE permettre que l'événement Croisade contre le cancer de l'ouest de l'île se déroule à la Grange Rouge le samedi 8 juillet 2017; et

D'autoriser l'Administration de la Ville à fournir le support nécessaire à la réalisation de cet événement.

4. Contribution financière au Club des bâtiments communautaires pour leurs activités pour l'année 2017.

2017-02-040 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par le conseiller Charles Colomb et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'octroyer une contribution financière de 20 000 \$ au Club des Bâtiments Communautaires de Baie-D'Urfé pour leurs activités pour l'année 2017;

D'autoriser le transfert de 2 000,00 \$ du surplus non-affecté (compte n° 55-991-00-000) au compte n° 02-701-20-497; et

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-701-20-497

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

5. Contribution financière au Club de Curling de Baie D'Urfé au montant de 2 000 \$ pour le refuge de la Ville dans le cadre des mesures d'urgence pour l'année 2017.

2017-02-041 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de verser une contribution financière au Club de curling de Baie-D'Urfé au montant de 2 000 \$ pour l'année 2017, en reconnaissance de l'utilisation par la Ville des installations du Curling Club comme refuge dans le cadre des mesures d'urgence, et d'imputer cette dépense comme suit:

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-231-00-499

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

6. Achat d'une génératrice Honda EB 6500 XKC pour Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue.

2017-02-042 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'achat d'une génératrice Honda EB 6500 XKC pour Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue au montant de 2 841,30 \$;

D'autoriser le transfert de 2 841,30 \$ du surplus non-affecté (compte n° 55-991-00-000) au compte n° 02-233-00-640; et

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-233-00-640

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

7. Achat d'un projecteur et d'un écran pour l'auditorium du centre Whiteside Taylor.

2017-02-043 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp et appuyé par la conseillère Janet Ryan:

D'autoriser l'achat d'un projecteur et d'un écran pour l'auditorium du centre Whiteside Taylor au montant de 12 745,00 \$;

D'autoriser le transfert de 12 745,00 \$ du surplus non-affecté (compte n° 55-991-00-000) au compte n° 02-792-26-522; et

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-792-26-522

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Peter Fletcher, Brian Manning et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Charles Colomb.

PROPOSITION ADOPTÉE.

M. FINANCES

1. Approbation de la liste des dépenses pour le mois de janvier 2017.

2017-02-044 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp d'approuver la liste des dépenses pour le mois de janvier 2017 au montant de 737 114,72 \$.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Brian Manning.

PROPOSITION ADOPTÉE.

2. Nomination des vérificateurs externes de la Ville pour l'année fiscale 2016.

2017-02-045 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer l'entreprise DCA Comptable Professionnel Agréé inc. à titre de vérificateur externe de la Ville pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2016, conformément à l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'autoriser le directeur général à signer, avec DCA Comptable Professionnel Agréé inc., le contrat n° TP-2017-02 pour les services professionnels relatifs à la vérification des états financiers de la Ville de Baie-D'Urfé pour l'exercice financier 2016, au montant de 24 374,71 \$ (taxes incluses);

D'autoriser le transfert de 3 374.71 \$ du surplus non-affecté (compte n° 55-991-00-000) au compte n° 02-130-00-413; et

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-130-00-413

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

3. Transfert de fonds - Paiement par la Ville de Baie-D'Urfé de sa contribution aux frais de recherche et de services administratifs de l'Association des municipalités de banlieue pour l'année 2016.

2017-02-046 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par la conseillère Janet Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de transférer un montant de 1 251,00 \$ du surplus non affecté (compte n° 55-991-00-000) au compte n° 02-190-00-494 pour permettre le paiement de la contribution de la Ville de Baie-D'Urfé aux frais de recherche et de services administratifs de l'Association des municipalités de banlieue pour l'année 2016.

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

N. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-02-047 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance à 22 h 33.

Maire

Greffière